



Vieillesse et santé

Rapport du Secrétariat

1. La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus augmente très rapidement partout dans le monde. Entre 1970 et 2025, le nombre de personnes âgées devrait augmenter de quelque 875 millions, soit de 281 %. En 2025, on comptera au total environ 1,2 milliard de personnes de plus de 60 ans. La rapidité et l'importance du vieillissement de la population dans les régions les moins développées du monde sont particulièrement inquiétantes. On estime qu'en 2025 quelque 840 millions de personnes de plus de 60 ans vivront dans les pays en développement.

2. C'est la baisse des taux de mortalité dans tous les groupes d'âge (qui fait augmenter l'espérance de vie à la naissance) et la baisse des taux de fécondité qui expliquent ce vieillissement de la population. L'Afrique subsaharienne fait exception, car sur ce continent, en raison du VIH/SIDA, l'espérance de vie à la naissance a diminué ces dernières années. Mais la proportion de personnes âgées a quand même augmenté, car la plupart des décès dus au VIH/SIDA surviennent dans les groupes d'âge les plus jeunes. Or la bonne santé des personnes âgées est essentielle, car ce sont elles qui s'occupent de leurs enfants adultes qui meurent du SIDA et de leurs petits-enfants orphelins.

3. La qualité de la vie est importante à tout âge, mais elle l'est particulièrement pour les personnes âgées pendant les années qu'il leur reste à vivre. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les maladies non transmissibles chroniques sont les principales causes de mortalité, de morbidité et d'incapacité chez les personnes âgées. Or, partout dans le monde, les systèmes de santé sont d'abord conçus pour dispenser des soins aigus de façon épisodique. Il faudrait donc plus particulièrement développer les services de santé adaptés aux besoins des personnes âgées et mieux les intégrer aux autres niveaux de soins pour assurer la continuité des soins nécessaire. Le système de soins de santé primaires est également le meilleur moyen de fournir le soutien voulu à ceux qui s'occupent sur la durée des personnes âgées dépendantes à domicile.

4. Les personnes âgées sont souvent isolées faute d'un réseau social élargi. La solitude peut déclencher des dépressions souvent mal diagnostiquées et mal traitées. Or la dépression diminue considérablement la qualité de vie de ceux qui en souffrent et de leur entourage. Un traitement rapide et adapté réduit le recours aux services médicaux et sociaux, et donc les coûts. De même, les systèmes de santé doivent être préparés à l'augmentation prévue de la prévalence de la démence sénile, dont une partie des cas pourraient être évités et les autres traités. Il convient d'élaborer des stratégies pour pouvoir fournir un soutien aux patients et aux soignants au niveau communautaire et éviter des soins coûteux en établissement.

5. La Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le Vieillessement (Madrid, 8-12 avril 2002), convoquée pour donner suite aux appels lancés en faveur de l'élaboration de politiques pour faire face au vieillissement rapide de la population dans le monde, doit adopter un plan d'action international sur le vieillissement qui couvrira trois thèmes prioritaires : les personnes âgées et le développement, la santé et le bien-être des personnes âgées, et la mise en place d'un environnement propice.

6. Afin d'atteindre le but ultime d'un vieillissement en bonne santé, l'OMS a élaboré un cadre politique qui complète les recommandations reconnues dans le plan d'action international sur le vieillissement. Il est axé sur des domaines tels que :

- la prévention et la réduction de la charge d'incapacités, de maladies chroniques et de mortalité prématurée ;
- la réduction des facteurs de risque associés aux maladies non transmissibles et à la baisse des capacités fonctionnelles survenant avec l'âge, alliée au renforcement des facteurs susceptibles de protéger la santé ;
- l'adoption de politiques et de stratégies visant à offrir une continuité de soins aux personnes souffrant de maladies chroniques ou d'incapacités ;
- la formation des personnes appelées à prodiguer des soins, dans un cadre structuré ou non ;
- la protection, la sécurité et la dignité des personnes âgées ;
- le maintien de la contribution des personnes âgées au développement économique, à l'activité des secteurs formel et informel, ainsi qu'à la vie communautaire et familiale.

7. Bien que le secteur de la santé ne puisse pas assumer directement la responsabilité de toutes les mesures recommandées, le cadre politique de l'OMS concernant le vieillissement renforce le rôle central et catalytique de la santé publique dans leur mise en oeuvre.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

8. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =